DELIBERATION N° DGAST/SG/2026/264

4.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342451-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 20 octobre 2026

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 OCTOBRE 2026
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Jean-Luc DARCOURT, Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Christian POIRET, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Michel GACEM.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Laurent DEGALLAIX, Carole DEVOS, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Société du Canal Seine Nord Europe - Rapport 2025 sur la situation de l'établissement public et l'avancement de la réalisation du Canal Seine Nord Europe

Publié sur le site lenord.fr le 20 octobre 2026

Vu le rapport DGAST/SG/2026/264

DONNE ACTE:

- à l'unanimité à Monsieur le Président de la présentation des rapports ci-joints en annexe sur la situation de l'établissement public "Société du Canal Seine-Nord Europe" et sur l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2025, établiS par le Directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, et adoptés par le Conseil de surveillance du 16 avril 2026.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 01.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), COEVOET (porteuse du pouvoir de Monsieur CAUCHE) et MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FAHEM), ainsi que par Messieurs CADART (jusqu'alors représenté par Madame SEELS) et DELANNOY.

Monsieur LEFEBVRE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Monsieur DETAVERNIER, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur WAYMEL.

Madame LETARD, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur DEGALLAIX. Ce dernier n'était pas présent au moment de la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame MIKOLAJCZAK, ainsi que Messieurs BERNARD et CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

DÉPARTEMENT DU NORD - CONSEIL DÉPARTEMENTAL - RF

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT